
Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social : l'avenir des Centres de santé infirmiers s'éclaircit

Le 24 février 2022, le Premier ministre a annoncé la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de travail des agents de l'accompagnement social et médico-social à la date du 1er juillet 2022.

Il prévoit une augmentation des surcoûts liés à la mise en œuvre de l'avenant 43 pour les agents de l'accompagnement social et médico-social.

Il concerne les agents de l'accompagnement social et médico-social qui sont en charge de l'accompagnement des personnes dans leur quotidien tous les jours, sur différents territoires d'intervention et dans diverses situations d'accompagnement (soins, accompagnement à domicile, accompagnement à l'hôpital, accompagnement à l'unité d'accès aux soins, accompagnement à l'unité d'accès aux urgences, accompagnement à l'unité d'accès aux urgences).

Cependant, les personnes dépendantes peuvent être accompagnées par plusieurs intervenants au même moment ou à plusieurs moments au cours d'un même jour.

Il concerne également les personnes qui bénéficient d'un accompagnement régulier de l'accompagnement social et médico-social à l'unité d'accès aux urgences.

Il concerne également les personnes qui bénéficient d'un accompagnement régulier de l'accompagnement social et médico-social à l'unité d'accès aux urgences.

Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social : l'avenir des Centres de santé infirmiers s'éclaircit

24 février 2022

Lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Premier ministre a annoncé le financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de l'avenant 43...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://adomicile60.fr/actu-adedom/conference-des-metiers-de-laccompagnement-social-et-medico-social-lavenir-des-centres-de>

Liens

[1] <https://adomicile60.fr/actu-adedom/conference-des-metiers-de-laccompagnement-social-et-medico-social-lavenir-des-centres-de>